



N°4/2020

DELIBERATION

du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 32
Date de convocation : 12/02/2020

L'an **Deux Mille Vingt**, le 19 FEVRIER, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : RECUEIL DE L' INTERET
COMMUNAUTAIRE : MODIFICATION ANNEXE
SCHEMA DE RANDONNEE**

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publiée ou Notifiée le

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) – FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
D.RUIZ (Thuir) à N.MON
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à A.PUIG
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

N.CRUQU, J.L.PUJOL(Fourques)
C.VILA (Oms)
BELLEGARDE (Passa)
L.FERRER, P.MAURY (Thuir)

Monsieur Roger TOURNE est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité sans observation.

4/2020

RECUEIL D'INTERET COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE L'ANNEXE SCHEMA COMMUNAUTAIRE DE LA RANDONNEE PEDESTRE

- VU** les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace
- VU** la délibération n°72-2016 fixant le recueil d'intérêt communautaire venant compléter les statuts de la Communauté de Communes des Aspres, complétée par délibérations n°129-18 et 51-19
- VU** la délibération n°107/2019 modifiant l'annexe au recueil associée au schéma intercommunal de randonnée pédestre

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée la compétence définie au recueil d'intérêt communautaire : « Elaboration du schéma communautaire de la randonnée pédestre, aménagement et entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire », recueil précisant le périmètre de la compétence « Aménagement de l'Espace ».

Il **RAPPELLE** qu'à ce titre, ne peuvent être retenus que les sentiers labellisés par la Fédération Française de Randonnées Pédestres (FFRP) et inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) ;

Il **RAPPELLE** que sous cette condition, la liste des sentiers ainsi définis est portée en annexe du recueil, laquelle a été complétée par délibération n°107/2019 des sentiers « Roc de Majorque » et « Le Chemin du Fer »

Il **INFORME** que le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a notifié l'inscription au PDIPR de deux nouveaux sentiers labellisés par la FFRP : la Calcine à OMS et le Sentier du Liège à LLAURO.

Il **DEMANDE** à compléter l'annexe du recueil pour y intégrer ces deux sentiers .

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

ACCEPTÉ la modification de l'annexe au recueil d'intérêt communautaire, attachée à la Compétence « Elaboration et Gestion du schéma communautaire de la randonnée pédestre » telle qu'annexée, afin d'y intégrer les deux sentiers nouvellement labellisés par la FFRP et inscrits au PDIPR des Pyrénées-Orientales, que sont « La Calcine » et « Le Sentier du Liège ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


Le Président,
René OLIVE